

COMPTÉ-RENDU

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2021

Convocations du 28 septembre 2021.

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le quatre octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Étaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme Marie-Line CAUCHOIS, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise, M. PREVOST Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. DAUFRESNE Adrien, Mme VERLEYE Catherine.

M. DAUFRESNE a donné pouvoir à M. MAHIEUX

Mme VERLEYE a donné pouvoir à M. BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme PERTUZON Magalie

Le Procès-verbal du 2 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les règles de droit commun qui reviennent à la normale à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les réunions des conseils municipaux (lieu de séance, quorum, délégation de vote, participation du public).

DELIBERATION N° 2021/20 - RÉGIME FISCAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN - ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par courrier en date du 21 septembre 2021, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) en date du 17 septembre 2021.

Il rappelle que le conseil communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I.), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie ensuite les 18 Juin et 17 septembre 2021 pour étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

Madame Marie-Line CAUCHOIS, adjointe au maire, fait lecture du rapport sus-énoncé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport établi par la C.L.E.C.T. en date du 17 septembre 2021,
- de dire que l'attribution de compensation prévisionnelle 2022 est calculée en fonction de ces modifications,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

DELIBERATION N° 2021/21 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Commune de Grainville sur Ry de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : Le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de Grainville sur Ry des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée.

Article 3 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

DELIBERATION N° 2021/22 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Le conseil municipal,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,

-Approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

AGENTS TITULAIRES			
Cadres d'emplois	Grades	Temps complet ou non complet	Nombres d'emplois
Filière administrative Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	1
Filière technique Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet 3/35 ^{ème}	1

ORGANISATION DU CONSEIL DES JEUNES

La commune souhaite créer son premier conseil des jeunes.

A cet effet, un courrier sera adressé prochainement à tous les jeunes du village âgés de 10 ans à 14 ans ; un minimum de 5 volontaires est nécessaire afin qu'il y est un réel intérêt à la création de ce conseil des jeunes. Une réponse est demandée pour le 8 novembre 2021, au plus tard.

Les référents à ce conseil seront Mmes LEVAVASSEUR et VERLEYE.

Révision du tableau des commissions communales

Suite à la démission de M. Joël FOULONGNE de sa fonction de conseiller municipal en date du 23 septembre 2021, il y a lieu de prévoir son remplacement dans les commissions dont il faisait partie :

- Commission d'Appel d'Offres : M. FOULONGNE remplacé par M. DAUFRESNE
- Commission Contrôle des listes électorales : remplacé par Mme LEVAVASSEUR
- Commission Urbanisme : remplacé par Mme VERLEYE
- Commission Travaux-Chemins-Voirie : remplacé par M. PREVOST
- Commission Information-Animation village : remplacé par M. DAUFRESNE

SIAEPA DU CREVON (Syndicat Interdépartemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Crevon) - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2020

Monsieur le Maire informe avoir reçu en date du 13 septembre 2021 les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public 2020 du SIAEPA DU CREVON.

Monsieur Vincent BOY présente à l'assemblée le rapport concernant :

- le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)
- l'Assainissement Collectif
- l'Eau Potable

Ces documents ont été envoyés aux membres du conseil municipal au préalable.

SDE 76 (Syndicat Départemental d'Énergie) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Monsieur le Maire fait part du rapport d'activité 2020 du SDE 76.

A ce sujet, Monsieur le Maire précise que l'entretien de l'éclairage public sera assuré par la Société AVENEL ; Il est précisé que les ampoules sodium défectueuses seront remplacées par des lanternes LED, selon devis.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

SIVOM DE RY :

M. BERTRAND fait part de certains points :

- Election parents d'élèves le 8 octobre 2021
- Problèmes de personnel

Communauté de Communes Inter Caux Verxin - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Mme BOUST fait un compte-rendu de la réunion Climat du 30 septembre 2021

- Présentation du diagnostic du plan climat
- Définition des enjeux du futur plan d'actions.
- Axes de travail sur différentes thématiques :
 - o Bâti -habitat
 - o Mobilité des transports
 - o Agriculture - biodiversité
 - o Economie
 - o Energies nouvelles

Mme BOUST précise que ce plan climat est construit par les habitants et déplore le manque de personnes présentes.

Pour y participer, il suffit de s'inscrire sur le forum citoyen : <https://climat-intercauxvexin.fr>

COMMISSION INFORMATION-ANIMATION VILLAGE du 13 septembre 2021

-COLIS DE NOËL offerts à toutes les personnes de 70 ans et plus :

Prestataire retenu : « Aux Trois Petits Grains de Bonheur » de Pommereval

Distribution des colis : La distribution des colis s'effectuera en mairie le samedi 11 décembre de 10h00 à 12h00 (Mmes CAUCHOIS et LEVAVASSEUR) et de 15h00 à 17h00 (Mme BOUST et M. MAHIEUX)

-BANQUET DES ANCIENS du 21 novembre 2021 :

Prestataire retenu : LEFEBVRE RECEPTION de Maromme

Coût du menu : 40 € par personne, offert à tous les administrés âgés de 70 ans et plus.

Prochaine réunion de préparation : Lundi 15 novembre 2021 à 18h00

COMMISSION TRAVAUX-CHEMINS-VOIRIE du 27 septembre 2021:

Prévision des travaux :

- Barrière cimetière
- Centre village : réparation et réfection toiture bâtiments, poteaux des ponts, entretien chemins du parc, pose d'un escalier dans la « bibliothèque » et entretien boiserie, bâtiment central : porte + électricité, balisage et pose de bancs au terrain de boules
- Voirie : entretien éclairage public, modification signalisation carrefour rue Héronchette (à l'étude), signalisation horizontale, remplacement plaques de rues, effacement des réseaux Flamanville et la Butte (prévision à long terme)
- École : peinture des classes
- Mairie : Bureau du maire, porte d'entrée salle des mariages

QUESTIONS DIVERSES

DÉFENSE INCENDIE : La première phase des travaux (pose de 5 poteaux incendie et remplacement d'une vanne) débutera courant octobre pour un coût total de 32 463,00 € HT subventionné à hauteur de 74,33 % :

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 35 %
- DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) : 27 %
- Département : 12,33 %

VITESSE EXCESSIVE : M. le Maire fait lecture d'un courrier remis par une administrée souhaitant alerter le conseil municipal sur la vitesse excessive dans le village.

A ce sujet, M. le Maire précise que la chicane devant l'école sera modifiée (inversion de sens).

ANIMATION VILLAGE : Mme BOUST propose de réfléchir sur la création d'une ou deux animations par an (exposition, musique...) qui se déroulerait dans le centre village.

Recensement de la population 2022 : Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

La séance est levée à 23h00.